



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 11
Investissement du patrimoine financier

DEMANDE DE CRÉDIT POUR
- L'ETUDE DE SOLUTIONS POUR PROTÉGER LA
COMMUNE CONTRE LE RISQUE D'INONDATION ET
REVITALISATION DU BOIRON EN AVAL
DE LA PLACE DE JEUX

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

La carte des dangers d'inondation actuelle indique que, lors d'une crue centennale, des débordements auront lieu à plusieurs endroits à travers le bourg. Ces débordements risquent de causer des dégâts importants, voire de mettre la vie des gens en danger.

Par la mise à disposition de la carte de dangers (2016), la commune de Crassier a donc été formellement informée des problèmes liés au risque d'inondation. De ce fait, la responsabilité lui incombe désormais de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses citoyennes et citoyens.

Afin d'accompagner les communes dans leur démarche, le canton subventionne à hauteur de 60% les études, puis, pour autant que le rapport coût/efficacité soit au moins égal à 1, (le coût des travaux ne doit pas être supérieur au coût des dégâts potentiels en cas de crue), le canton peut subventionner les travaux à hauteur de 60% également. De plus, si le rapport est conforme et que le permis de construire est rentré en force, il est possible d'obtenir une subvention complémentaire de 35% de la part de la Confédération pour la réalisation des travaux, ainsi que rétroactivement sur toutes les études. Les subventions cantonales et fédérales sont allouées sous réserve des disponibilités financières.

Pour rappel, selon la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE ; RS 721.100) ainsi que l'ordonnance sur l'aménagement du cours d'eau (OACE ; RC721.100.1), il est important qu'une stratégie globale de protection contre les crues soit mise en place et que celle-ci tienne compte de l'état écologique du cours d'eau lors de l'élaboration des solutions de protection. C'est pourquoi le risque d'inondation doit être étudié sur l'ensemble de la commune et doit, dans la mesure du possible, favoriser des travaux de renaturation.

Les raisons du projet

La carte des dangers d'inondation actuelle indique que, pour la crue centennale, plusieurs parcelles sont concernées par le risque d'inondation, ainsi que le centre du village, où la faible capacité du pont de la Douane entraîne des débordements vers la rue principale et le temple.

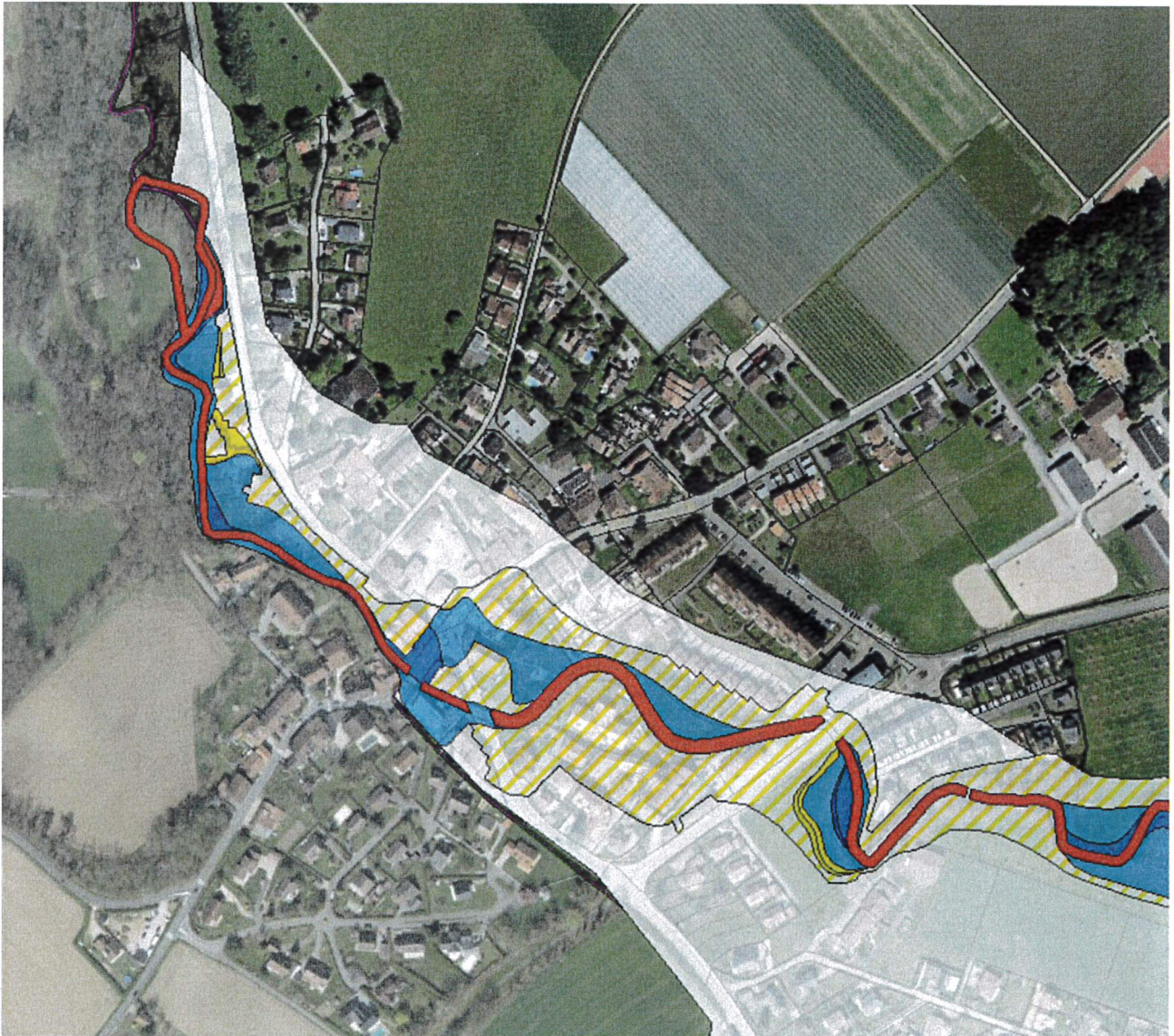


Figure 1 : Carte des dangers liés au risque d'inondation dans la commune de Crassier (jaune = danger faible, bleu = danger moyen, rouge = danger fort)

L'étude proposée vise à étudier des solutions de protection contre les crues afin de protéger les bâtiments et parcelles actuellement concernés par ce danger, ainsi que la revitalisation du Boiron entre la route de Genève et la route de Nyon.

Description de l'étude et des prestations à réaliser

Suite à la présentation des résultats à la commune et au Canton en octobre 2021, les solutions proposées (et présentées succinctement ci-après) ont été approuvées et les compléments suivants doivent être réalisés :

- Développement de l'avant-projet des solutions retenues sur la zone 2 (parking) et sur la zone 3 (pont de la Douane). Au vu de la complexité de la situation au droit du pont de la douane, des relevés complémentaires doivent être effectués, notamment sur le réseau d'assainissement. Des vérifications par un spécialiste génie civil doivent également être réalisées.
- Analyse de la rentabilité des aménagements prévus (selon logiciel Econome) nécessaire pour l'obtention des subventions cantonales).
- Prolongation de la zone de renaturation jusqu'à la route de Nyon : développement d'un projet plus ambitieux en termes de revitalisation, sur la base des éléments présentés (voir ci-après.)

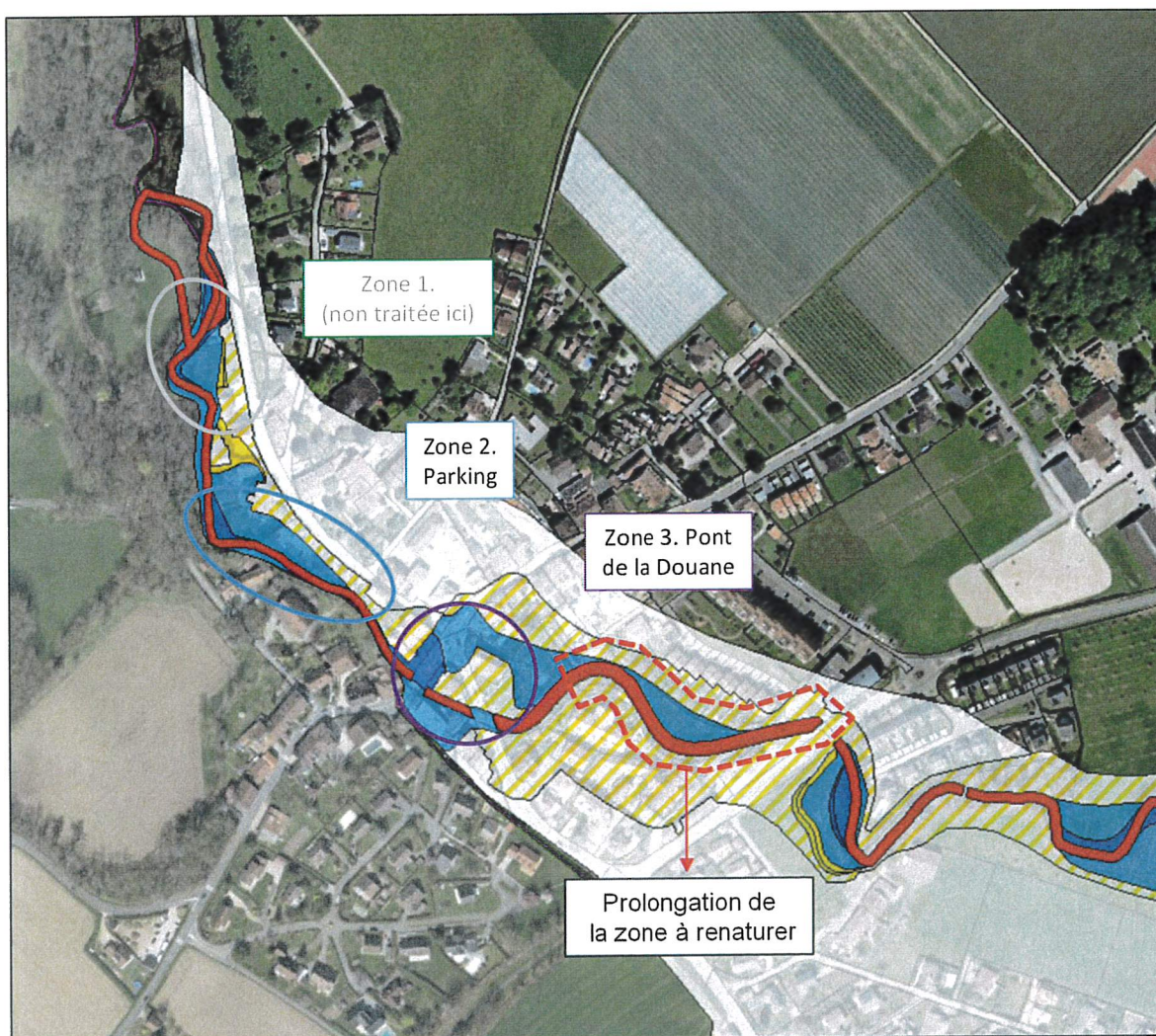


Figure 2 : Localisation des zones à étudier dans le cadre du projet contre la protection contre les crues.

Zone n° 2 : Cette zone se situe entre la parcelle étudiée et le pont de la douane. Etant donné le régime hydraulique en pente du Boiron, les mesures prises sur la parcelle n°47 n'ont pas d'influence notable sur les inondations en aval, et inversement, tout projet de protection contre les crues à cet endroit n'influencera pas le projet actuellement élaboré.

La solution proposée à cet endroit est la suivante :

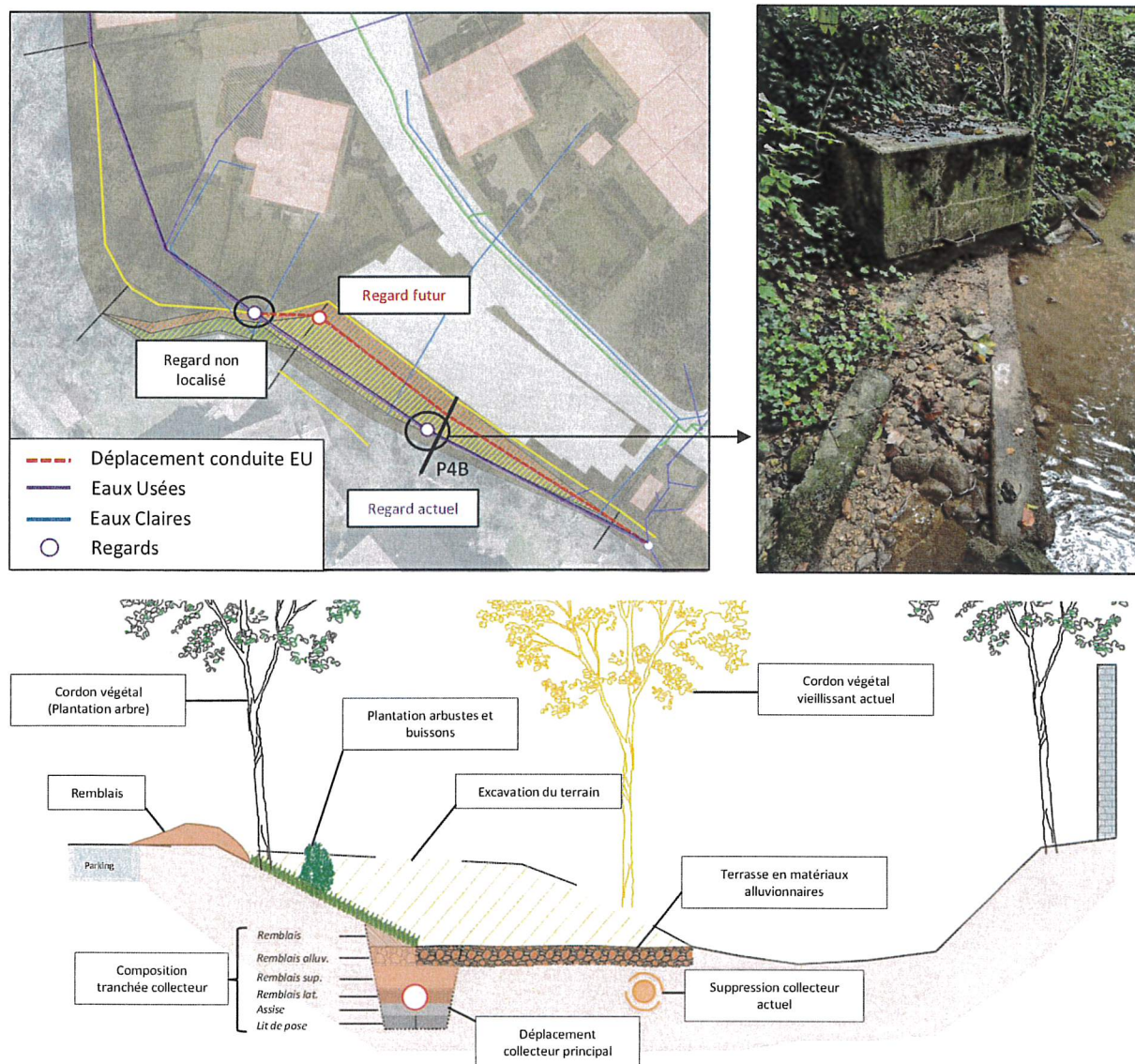


Figure 3 : Description de l'aménagement prévu au droit de la zone 2

- élargissement du gabarit du cours d'eau au droit du parking (parcelle communale)
- couchage et protection de la berge sur la parcelle amont (parcelle privée)
- combinaison des deux solutions

Zone n°3 : Cette zone est la zone située au droit du pont de la douane. L'étude sur ce secteur vise à réduire, voire supprimer les débordements dus à la faible capacité du pont de la Douane.

Les solutions envisagées sur cette zone sont les suivantes :

- élargissement du cours d'eau au droit de la place de jeux : l'objectif serait d'abaisser les lignes d'eau afin d'avoir une marge plus importante (entre la ligne d'eau et le bas du tablier)
- adaptation du thalweg sous le pont / rehaussement du pont
- carénage du pont

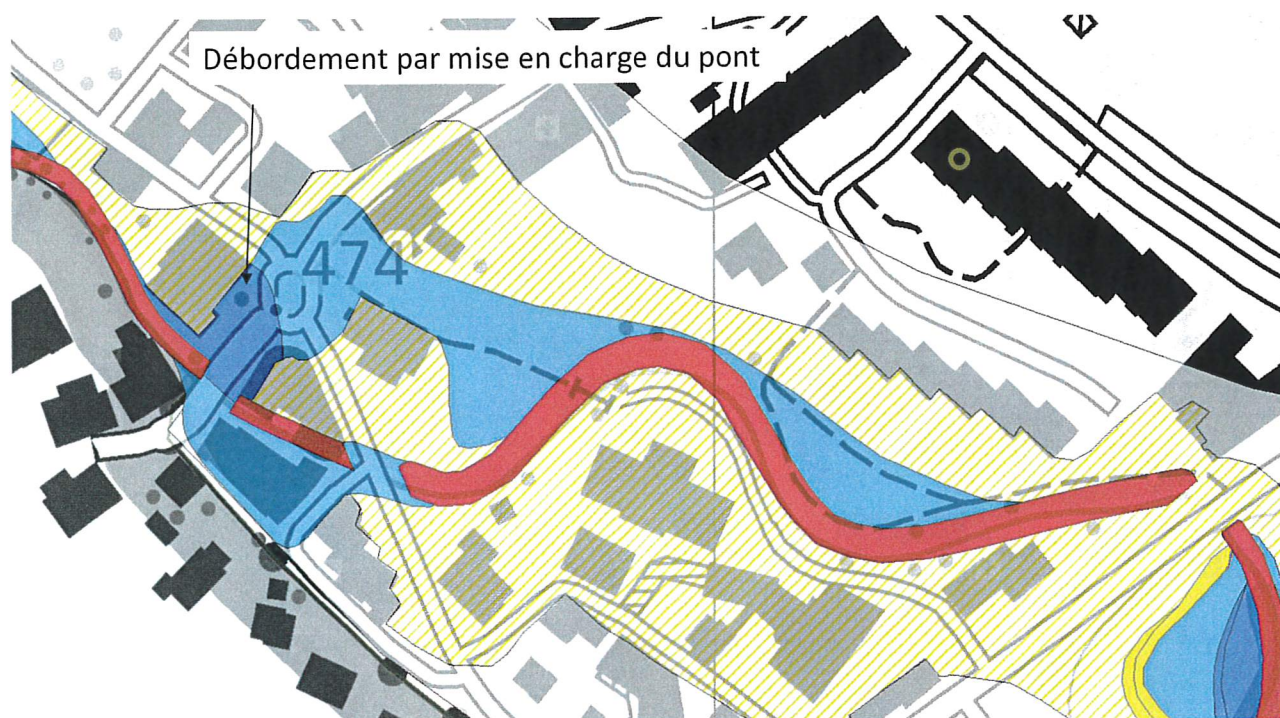


Figure 4 : Zoom sur la carte d'inondation au droit de la zone 3 (pont de la douane)

Une coupe type représentant l'aménagement prévu est présenté à la figure 5

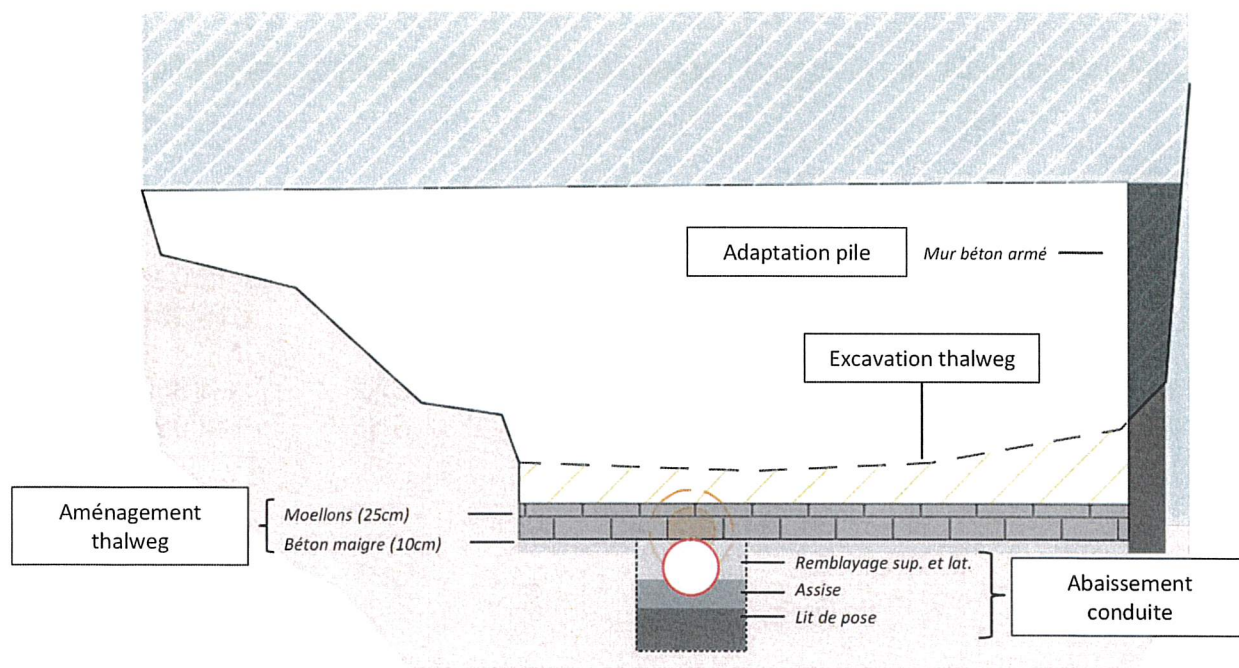


Figure 5 : Coupe type de l'aménagement prévu au droit du pont de la Douane

Une esquisse de la renaturation prévue, dont le concept doit être prolongé jusqu'à la route de Nyon, est présenté à la figure 6.

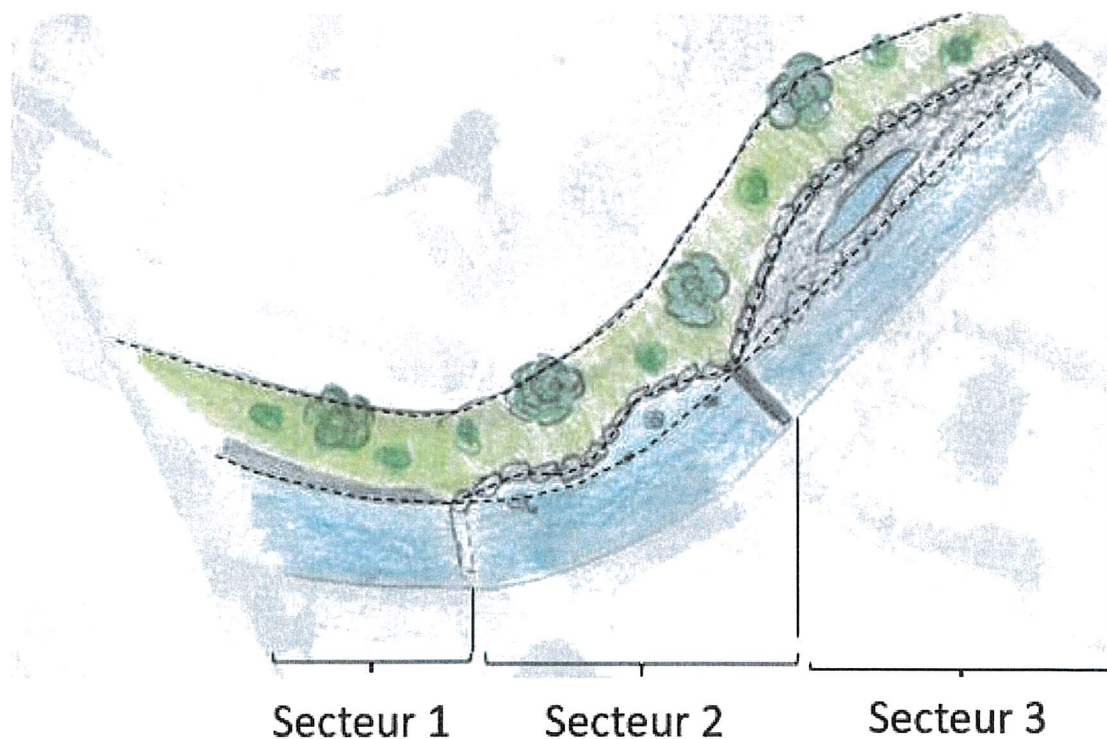


Figure 6 : Vue en plan de la revitalisation proposée en droit du parc et qui doit être étendue jusqu'à la route de Nyon.

Description de l'étude et devis général

La description des coûts de l'étude sont présentés ci-dessous (les prix sont indiqués HT) :

1. Elaboration de l'avant-projet pour les 3 secteurs	CHF	~12'000
2. Elaboration du projet d'ouvrage pour la variante retenue sur chaque secteur	CHF	~15'000
3. Elaboration du dossier de mise à l'enquête	CHF	~4'500
4. Frais annexe (géomètre et biologiste)	CHF	~12'000

Total	CHF	43'500
--------------	------------	---------------

Décisions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 23 juin 2022,
- **vu** le préavis municipal d'investissement N° 11/2022 – juin 2022 – , demande de crédit pour l'étude de solutions pour protéger la commune contre le risque d'inondation et revitalisation du Boiron en aval de la place de jeux,
- **oui** le rapport de la Commission de gestion,
- **oui** le rapport de la Commission ad hoc,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. **d'adopter** le préavis municipal d'investissement N° 11/2022 – juin 2022 – , demande de crédit pour l'étude de solutions pour protéger la commune contre le risque d'inondation et revitalisation du Boiron en aval de la place de jeux,
2. **de lui accorder** dans ce but un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 43'500.-,
3. **de financer** ce montant de manière suivante :
 - subvention cantonale de 60% - CHF 26'100.-,
 - par recours à la trésorerie communale pour le solde – CHF 17'400.-,
4. **d'amortir** le montant de CHF 17'400.- en une seule fois par le compte 470.331.5 et compenser cette charge par le prélèvement au fonds de réserve « Général » 9282.010,
5. **de prendre acte qu'en matière de charges d'exploitation**, cet investissement ne génère pas d'autres charges supplémentaires.



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 1^{er} juin 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: S. Melly * La Secrétaire: B. Isabettini *



Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission*
Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic.